

Communiqué de presse

Lyon, le 9 mars 2016

« Lyon-Turin : nous restons vigilants ! »

A Venise le 8 mars 2016, les gouvernements français et italien, à l'issue d'un nouveau sommet bilatéral, ont rappelé leur détermination à réaliser le Lyon-Turin. Le protocole additionnel signé hier et qui sera complété par des annexes spécifiques concernant les mesures contractuelles, notamment les procédures anti-mafia, vient renforcer l'accord signé à Paris en 2015 et les décisions cruciales prises l'année dernière avec :

-l'installation de la société TELT (Tunnel Euralpin Lyon Turin) en charge de la construction et de l'exploitation de la section transfrontalière,

-le lancement des travaux et la demande de cofinancement européen, à laquelle l'Union européenne a depuis répondu favorablement en confirmant son intervention à hauteur de 40%.

Le Comité pour la Transalpine se félicite des nouvelles avancées techniques concernant la **certification des coûts, établis à 8,3 milliards d'euros**, leur clé de répartition entre la France et l'Italie (UE: 40% ; les 60% restants répartis à 42,1% pour la France et 57,9% pour l'Italie), et les contrats de travaux. Le nouveau tunnel ferroviaire du corridor méditerranéen est bien en marche et **le Lyon Turin progresse inexorablement.**

Pour autant comme le souligne François Lépine, Vice-Président délégué du Comité pour la Transalpine, **« nous restons lucides et particulièrement vigilants car les risques de dérapage sont réels. Pour tenir le calendrier d'une mise en service d'ici 2030 du nouveau tunnel ferroviaire il est en effet nécessaire que l'accord bilatéral soit ratifié par le Parlement d'ici fin 2016 ; cette ratification n'est pas encore programmée ! Il est également impératif que les mesures législatives et réglementaires préalables à la création de l'Eurovignette alpine soient très rapidement adoptées, pour que les mesures financières spécifiques au financement de la part française du Lyon Turin soient effectivement intégrées à la loi de finances 2017. Pour éviter tout dérapage du calendrier il faut enfin que les discussions avec l'Europe sur le financement de la 2^e tranche de travaux par l'Union européenne soient rapidement engagées pour permettre la poursuite du financement et des travaux au-delà de la période budgétaire 2014-2020 ».** François Lépine a tenu à souligner que **« le transport ferroviaire est le mode de transport le plus écologique et que le Lyon Turin répond aussi à des besoins d'échanges est-ouest de l'Europe ; il a rappelé que le Comité pour la Transalpine attend toujours conformément aux engagements pris fin 2013 par les 2 gouvernements, la relance de l'autoroute ferroviaire alpine (AFA) dont le passage à une nouvelle phase d'exploitation, avec son développement capacitaire et son extension jusqu'à la périphérie de la métropole lyonnaise , permettront avec des mesures techniques et réglementaires adaptées, de donner réalité à la volonté d'un report modal ambitieux seul à même de dé-saturer les vallées alpines et de répondre aux attentes des populations concernées.**

« Le Lyon Turin, a en effet rappelé François Lépine, est la condition sine qua non d'un report modal massif de la route vers le rail des poids lourds qui encombrant les accès franco-italiens; il y a urgence! »

Contacts : Comité pour la Transalpine : +33 (0)4 26 73 51 57 / info@transalpine.com - www.transalpine.com

Crée en 1991, le Comité pour la Transalpine, présidé par Franck Riboud, président de Danone, a pour objet de mener toute action de nature à faciliter ou accélérer la réalisation de la liaison ferroviaire à haute capacité fret et voyageurs entre Lyon et Turin, maillon central du corridor ferroviaire méditerranéen, dans une logique industrielle au service de l'Europe, de l'environnement et de l'économie. Il constitue un lieu de rencontres, de concertation et de réflexion des collectivités territoriales et des acteurs économiques.